

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-vingt-cinq, le jeudi 03 AVRIL à 20h, sur convocation du 28 mars, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Pauline BAND'HOU et Nathalie COCHEREAU, Messieurs Frédéric SERRE, Romain LEJARDS, Bastien HUARD, CAZE-CHANLONG Alexis et RIVET Laurent

Absents excusés Mmes Karine ABBAMONTE, pouvoir à M SERRE.

Secrétaire de séance : Mme BAND'HOU

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS : EAU- COMMUNE- PHOTOVOLTAÏQUE

M LE Maire donne la parole à Mme CHAUVEAU, adjointe aux finances.

Compte administratif EAU

Mme Chauveau expose pour la dernière fois le compte administratif du Budget Eau puisque la commune n'a plus la compétence.

Résultat de clôture 2024

Section de Fonctionnement : + 35 898.18€

Section d'Investissement : - 14 983.42€

Total + 20 914.76€

Après cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de séance, procède au vote du compte administratif

Pour 8 (7+1 pouvoirs)

Contre 0

Abstention 0

Le compte administratif du budget EAU 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mme Chauveau annonce que les résultats présentés ci-dessus seront intégrés dans les résultats du budget de la commune pour être ensuite transféré à la communauté de communes par des écritures de titres et de mandats. La commune transfère **20 914.76€** d'excédent à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Le conseil municipal valide la mise à disposition des biens suite à la prise compétence et conformément à la délibération du 19 décembre 2024 sur les modalités du transfert de la compétence Eau, autorise M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Compte administratif Photovoltaïque

Résultat de clôture 2024

Section de Fonctionnement : + 1 130.03€

Section d'Investissement : + 13 469.06€

Total : + 14 599.09€

Après cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de séance, procède au vote du compte administratif

Pour 8 (7+1 pouvoirs)

Contre 0

Abstention 0

Le compte administratif du budget PHOTOVOLTAÏQUE 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Compte administratif Commune 2024

Résultat de Clôture 2024

Section de Fonctionnement 250 580.26€ (avec intégration de l'excédent Eau)
Section d'Investissement : -60 896.40€ (avec intégration du déficit Eau)
Total : + 204 667.28

Après cet exposé, M le Maire quitte la salle et M Serre, doyen de séance, procède au vote du compte administratif
Pour 8 (7+1 pouvoirs)
Contre 0
Abstention 0
Le compte administratif du budget Commune 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Après avoir présenté les comptes administratifs, Mme Chauveau présente les propositions de Budgets 2025

Budget Photovoltaïque 2025

Le budget photovoltaïque 2025 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections :
Section de Fonctionnement : 19 743.68€
Section d'Investissement : 27 912.74€

Après avoir entendu cet exposé M le Maire soumet le budget au vote :
Pour 8 (7+1 pouvoirs)
Contre 0
Abstention 0
Le budget Photovoltaïque 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Budget Commune 2025

Le budget commune 2025 s'équilibre en dépenses et recettes dans les 2 sections :
Section de Fonctionnement : 382 551.08€
Section d'Investissement : 420 178.20€

Après avoir entendu cet exposé M le Maire soumet le budget au vote :
Pour 8 (7+1 pouvoirs)
Contre 0
Abstention 0
Le budget Commune 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote des taux d'imposition 2025

M le Maire informe que le budget a été élaboré sans l'augmentation des taux d'imposition. Il propose de maintenir les taux actuels à savoir

Taxe foncière bâtie : 33.69%
Taxe foncière non bâties : 26.70%
Taxe d'habitation : 9.32%

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de maintenir les taux tels que mentionné ci-dessus à l'unanimité.

Vote de la taxe d'aménagement

M le Maire informe qu'il convient de voter le taux de la taxe d'aménagement. Il propose de maintenir le taux actuel à savoir 5%.
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

Organisation du 14 juillet.

M le Maire demande aux conseillers quelle organisation mettre en place pour le 14 juillet. Il souligne que l'année dernière, il a sollicité l'aide de voisins de la mairie pour monter le barnum faute de main-d'œuvre. Il en profite pour les remercier car ils ont répondu présents au pied levé.

Après discussion, le conseil valide :
L'animation sonore
Le repas
Les stands de l'après-midi.

Intervenant au 11 Novembre

M le Maire fait savoir qu'il a été contacté par l'intervenant ayant officié en 2023 lors du repas du 11 novembre. En 2024 il n'était pas disponible. Mme Chauveau fait savoir qu'elle avait fait une compilation de chanson et distribué les paroles aux convives. Cette animation avait très bien fonctionnée. Elle propose de la reconduire. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition ;

Demande de subventions

M le Maire fait savoir qu'il a été contacté par les associations suivantes afin de percevoir des subventions.

APE de Le Thiulin : Association des Parents d'Elèves de Le Thiulin
Club de Foot de Saint Georges sur Eure
Les Amis du Jumelages de Courville sur Eure

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

Accorder à l'APE de Le Thiulin 50€ de subvention
Refus de subvention au Club de Foot de St Georges sur Eure
Refus de subvention aux Amis du Jumelage de Courville sur Eure

Informations et Questions diverses

M le Maire informe qu'il voit, avec M Serre, les potentiels acquéreurs de la maison 2 rue de la mairie vendredi 04 avril afin de discuter de la proposition du conseil en date du 27 mars.

Kermesse à Fruncé le 14 juin 2025

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 21h43.